Rapport d'évaluation

Évaluation du programme de Techniques d'éducation en services de garde (900.94) conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC)

au Cégep de Saint-Hyacinthe

Novembre 1995

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec

Introduction

L'évaluation du programme d'AEC en *Techniques d'éducation en services de garde* (TESG) au Cégep de Saint-Hyacinthe s'inscrit dans l'opération plus large d'évaluation de ce programme dans tous les établissements d'enseignement collégial qui le dispensaient aux sessions d'automne 1993 et d'hiver 1994.

La démarche d'évaluation de la Commission s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le Guide spécifique d'évaluation de ce programme[1]. Le Cégep de Saint-Hyacinthe a transmis à la Commission un rapport d'auto-évaluation du programme. Un comité de spécialistes composé de trois membres[2] et présidé par une commissaire a analysé ce rapport et effectué une visite au Cégep le 23 mars. Cette visite a permis d'approfondir les principaux éléments du rapport d'auto-évaluation par des échanges avec la direction du Cégep, le Comité d'évaluation du programme, les professeurs, les étudiantes et quelques diplômées du programme[3]. La Commission tient à signaler la clarté et l'originalité du rapport d'auto-évaluation et l'intérêt de la visite. Elle remercie le Cégep de sa collaboration.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission à la suite de son analyse du rapport d'auto-évaluation soumis par le Cégep, complétée par les principales constatations issues de la visite qu'elle y a effectuée. Après une brève présentation des principales caractéristiques du programme d'AEC en TESG, le document expose les résultats de l'évaluation du programme selon les six critères retenus : la pertinence du programme, la cohérence du programme, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement, l'adéquation des ressources humaines et matérielles, l'efficacité du programme, la qualité de la gestion du programme. La conclusion résume l'appréciation globale du programme.

---

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études. Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde*. Québec, août 1994, 48 p.

2. Outre la commissaire, M^me^ Louise Chené, qui en assumait la présidence, le comité regroupait deux professeurs en Techniques d'éducation en services de garde, M^mes^ Élisabeth Pelletier-Grandbois et Jackie Tremblay. Il était assisté d'un agent de recherche de la Commission, M. Claude Marchand, qui agissait à titre de secrétaire.

3. La forme féminine est employée tout au long du texte lorsqu'il est question des élèves du programme; elle peut, le cas échéant, inclure le masculin.

Principales caractéristiques du programme

Le Cégep de Saint-Hyacinthe accueille environ 3 000 étudiants à l'enseignement ordinaire. Seulement 35 % d'entre eux fréquentent les neuf programmes de la formation technique. Cette dernière est concentrée surtout dans le secteur des interventions médicales et paramédicales. Le Cégep estime que le secteur de l'éducation aux adultes, fréquenté par près de 7 000 personnes, pallie les conséquences d'une carte plutôt réduite des programmes techniques offerts à l'enseignement régulier. L'AEC en *Techniques d'éducation en services de garde* revêt une importance particulière car elle constitue le seul programme offert en Techniques humaines.

Implanté en 1988, le programme d'AEC visait principalement à permettre au personnel déjà à l'emploi des garderies d'obtenir la qualification requise pour répondre aux exigences de l'Office des services de garde à l'enfance[4]. Il formait également du personnel nouveau dans ce champ d'activités en expansion. Le programme actuel poursuit les mêmes objectifs auxquels se sont ajoutés des besoins de formation relatifs à la garde en milieu familial et en milieu scolaire. À l'automne 1993, le programme accueillait 113 étudiantes à temps partiel et 14 à temps complet; ces dernières proviennent de programmes commandités des gouvernements provincial et fédéral et elles suivent une formation concentrée sur 32 semaines. Un professeur à temps complet assure la coordination d'une équipe composée en moyenne de huit chargés de cours.

Le programme vise à répondre aux besoins et attentes des divers milieux de garde et des étudiantes souhaitant acquérir ou compléter une formation de base dans ces domaines. Une attention particulière est accordée aux étudiantes inscrites à l'AEC à temps complet grâce à des programmes gouvernementaux favorisant leur insertion ou réinsertion sur le marché du travail.

---

4. L'Office exige qu'une personne sur trois soit qualifiée, c'est-à-dire qu'elle détienne un DEC ou une AEC et trois ans d'expérience.

Les résultats de l'évaluation du programme

L'évaluation réalisée par la Commission la conduit à reconnaître que le programme d'AEC en TESG du Cégep de Saint-Hyacinthe est un programme de qualité qui répond adéquatement aux critères qu'elle a retenus. La Commission tient à souligner de façon particulière le dévouement de l'équipe enseignante et la qualité de l'encadrement des étudiantes.

Pour chacun des critères retenus lors de l'évaluation de ce programme, la Commission expose ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La pertinence du programme

Le premier critère d'évaluation vise à s'assurer que les objectifs et le contenu du programme sont en accord avec les attentes et les besoins des différents secteurs de garde.

Une bonne compréhension des enjeux provinciaux relatifs au programme et les liens étroits avec les milieux de garde et avec certains organismes régionaux, telle la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre (SQDM), assurent une bonne connaissance des besoins et attentes des milieux de travail, en particulier des garderies. La Commission ***suggère*** aux responsables d'accorder une plus grande attention à l'évolution des besoins et attentes des milieux de garde familial et surtout scolaire du territoire qu'ils desservent.

Si les moyens pris pour connaître ces besoins et attentes lui paraissent généralement suffisants, la Commission invite le Cégep à intégrer et à systématiser davantage la cueillette de l'information par la mise en oeuvre des actions qu'il a envisagées. Ces actions concernent notamment la refonte du questionnaire administré auprès des employeurs des milieux de stage; ce questionnaire relatif aux forces et faiblesses du programme pourrait insister également sur les compétences maîtrisées par les étudiantes.

La connaissance des besoins et attentes est intégrée dans les objectifs et les contenus du programme, en particulier pour le milieu des garderies. Même s'il existe une préoccupation à cet égard, la Commission ***suggère*** d'accorder une plus grande attention à l'intégration d'activités touchant les

pouponnières et les services de garde en milieux familial et scolaire. Pour ce dernier cas, elle ***suggère*** d'accentuer la place accordée au développement et à l'intervention auprès de l'enfant de 6 à 12 ans dans l'ensemble des activités d'apprentissage. Cette action pourrait s'accompagner d'une souplesse plus grande pour permettre aux étudiantes de réaliser leur stage en milieu de garde scolaire.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; les séquences d'activités d'apprentissage; la charge de travail des élèves.

Les objectifs particuliers et les contenus des différentes activités d'apprentissage traduisent une connaissance appropriée des objectifs généraux et des enjeux de la formation. Les séquences d'activités d'apprentissage sont cohérentes et elles reflètent une vision de la formation partagée par tous les professeurs.

Même si elles permettent généralement l'atteinte des objectifs généraux du programme, les activités d'apprentissage pourraient porter davantage sur la réalité vécue dans les divers services de garde. La Commission ***suggère*** d'offrir aux étudiantes, dès le début de leur formation, une ouverture plus grande aux réalités concrètes des divers types de garde, notamment en les mettant en contact plus soutenu avec les enfants fréquentant les différents milieux de garde.

Par ailleurs, la Commission constate que les exigences propres à chaque activité d'apprentissage ne sont pas toujours établies de façon claire et réaliste et qu'il y a parfois des écarts importants avec le travail réel accompli par les étudiantes. Elle invite, en conséquence, les responsables à rajuster certaines exigences et à instaurer un mécanisme permettant une vérification plus systématique de ces exigences. Elle les encourage à poursuivre les actions déjà entreprises en ce sens auprès des étudiantes.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves : l'adaptation des méthodes pédagogiques; les services de conseil, de soutien et de suivi

ainsi que les mesures de dépistage permettant d'améliorer la réussite des études; la disponibilité des professeurs.

L'adaptation des méthodes pédagogiques aux caractéristiques des étudiantes constitue une force importante de la mise en oeuvre du programme. Parmi ces méthodes, la Commission souligne l'utilisation d'études de cas qui facilitent le passage de la théorie à la pratique. Elle estime toutefois que cette dernière pourrait s'enrichir d'un plus grand nombre d'applications en situation réelle, notamment pour les étudiantes dont l'expérience pratique en milieu de garde est plus limitée.

Par ailleurs, la Commission note avec satisfaction la qualité de l'encadrement des étudiantes. Elle estime que les services de conseil, de soutien et de suivi, que les mesures de dépistage des difficultés d'apprentissage et que la grande disponibilité des professeurs constituent des facteurs importants de la réussite des études, en particulier pour les étudiantes à temps complet provenant des programmes commandités. Elle souligne en particulier la semaine d'intégration et le cours offert sur les méthodes et techniques d'apprentissage. Elle note aussi la générosité des professeurs qui se traduit par une grande disponibilité non seulement pour l'encadrement pédagogique mais également pour l'aide au développement personnel de l'étudiante. Elle rappelle, à ce propos, la pertinence de la prudence déjà affichée en regard de l'intervention dans les problèmes personnels de l'étudiante et elle souligne le danger potentiel d'une transformation de la relation pédagogique en relation d'aide.

L'adéquation des ressources humaines et matérielles

Trois sous-critères permettent d'apprécier l'adéquation des ressources humaines et matérielles : le nombre et les qualifications des professeurs; la contribution du personnel de soutien; les ressources matérielles.

Dans l'ensemble, les ressources humaines et matérielles sont adéquates pour favoriser une mise en oeuvre efficace du programme[5]. Les professeurs sont compétents et en nombre suffisant. Le programme dispose d'un local permanent et d'équipements matériels jugés adéquats par les professeurs et les étudiantes.

---

5. La Commission a noté l'inadéquation des ressources financières pour permettre l'accès, au moment opportun, aux stages notamment pour les étudiantes à temps partiel. Elle estime toutefois que ce problème doit être analysé dans une perspective provinciale.

Les compétences variées et complémentaires des professeurs permettent de constituer une équipe polyvalente. Cette équipe se caractérise par un partage de valeurs communes à propos d'une action éducative centrée sur les besoins des étudiantes. Elle compte également sur l'engagement et le dynamisme de chaque professeur à l'égard de la mise en oeuvre du programme et de la réussite des étudiantes.

La qualité des ressources humaines est garantie par un mode particulièrement intéressant d'embauche et d'encadrement des nouveaux professeurs caractérisé par une politique institutionnelle de sélection des professeurs de l'éducation des adultes et par la disponibilité d'un guide andragogique et administratif. Elle s'appuie également sur une bonne politique institutionnelle qui rend accessible aux professeurs à l'éducation des adultes un perfectionnement utilisé judicieusement par les professeurs de TESG.

Par ailleurs, la Commission constate que les milieux de stage couvrent suffisamment l'ensemble des types de services de garde. Elle note toutefois que l'accessibilité des milieux de stage en garde scolaire est plutôt réduite en raison principalement des difficultés à composer avec l'horaire de ces milieux et surtout à y trouver des personnes aptes à assurer une supervision de qualité des stagiaires. Cette accessibilité réduite s'explique également, dans une certaine mesure, par la vision qu'ont les professeurs de la préparation insuffisante de leurs étudiantes à répondre aux exigences de travail élevées de ces milieux. La Commission invite les responsables à rechercher des solutions permettant d'améliorer l'accessibilité à la garde scolaire. Elle mentionne qu'un contact soutenu des étudiantes avec ces milieux, à partir du début de la formation, pourrait contribuer à mieux les préparer à y effectuer leur stage.

L'efficacité du programme

Trois sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les mesures de recrutement, de sélection et d'intégration; les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; la réussite des cours et la diplomation.

Malgré les problèmes rencontrés avec la cohorte 1993-1994 issue des programmes commandités, l'efficacité du programme paraît raisonnable. Le taux de réussite des autres cohortes d'étudiantes à temps plein, qui est d'environ 80 %, est satisfaisant, compte tenu des caractéristiques des étudiantes et de leur régime d'études.

Les mesures de recrutement, de sélection et surtout d'intégration permettent de former un effectif étudiant capable de réussir dans le programme. La Commission a déjà souligné la qualité des modalités d'accueil et d'intégration qui se complètent de mesures d'encadrement efficaces. Ces modalités d'accueil et d'intégration favorisent l'épanouissement d'un fort sentiment d'appartenance qui, en retour, contribue à la réussite des étudiantes.

L'observation des problèmes rencontrés avec la cohorte 1993-1994 amène par ailleurs la Commission à soutenir la volonté du Cégep de participer plus activement au processus de recrutement et de sélection dans les programmes commandités. Cette participation devrait lui permettre de proposer des critères de sélection aptes à déterminer chez les candidates, les attitudes et les aptitudes susceptibles de favoriser la réussite du programme, en particulier pour les étudiantes à temps plein.

Par ailleurs, la Commission constate que les modes et instruments d'évaluation des stages sont appropriés. Cette constatation s'applique également à la majorité des cours. Cependant, dans certains cas, les modes et instruments d'évaluation ne permettent pas toujours de mesurer adéquatement l'atteinte des objectifs d'apprentissage. En conséquence, la Commission formule ci-après quelques suggestions et commentaires concernant l'évaluation formative et l'évaluation sommative.

Elle ***suggère*** de revoir certaines activités d'évaluation formative qui s'apparentent plutôt à une méthode pédagogique ou à une activité d'apprentissage. Une distinction plus nette entre méthode pédagogique et évaluation formative garantirait que l'étudiante reçoit un feed-back suffisant pour lui permettre de situer correctement son degré de maîtrise des compétences qui seront ultérieurement mesurées par l'évaluation sommative. Pour cette dernière, la Commission ***suggère*** de revoir certains modes et instruments d'évaluation afin de s'assurer qu'ils mesurent bien l'atteinte des objectifs d'apprentissage, – et non pas seulement le progrès de l'étudiante – en particulier les objectifs qui se rapportent à l'intégration des connaissances et à la maîtrise des savoir-faire. Dans le même esprit, elle ***suggère*** également d'accentuer l'évaluation individuelle, notamment dans le cadre des travaux effectués en équipe.

Par ailleurs, la Commission note les intentions d'appliquer plus rigoureusement les dispositions de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA), notamment les éléments qui doivent

se retrouver dans le plan de cours. Elle note également l'intention de mesurer plus systématiquement l'efficacité du programme auprès des employeurs.

La Commission estime qu'en apportant les correctifs appropriés, à l'aide des suggestions précédentes, le Cégep mesurerait avec plus de justesse l'efficacité du programme et ajouterait ainsi de la crédibilité aux notes qui témoignent de la réussite des étudiantes et, par extension, de la qualité de la mise en oeuvre de l'AEC en TESG.

La qualité de la gestion

Le dernier critère permet d'apprécier les structures et l'exercice des fonctions de gestion du programme.

Les structures, l'exercice des fonctions de gestion et les moyens de communication sont bien définis et articulés et ils favorisent le bon fonctionnement du programme et la qualité de sa mise en oeuvre. La Commission souligne en particulier la qualité de la concertation entre tous les intervenants (équipe de professeurs, Service de l'éducation des adultes, Direction des études et Direction générale du Cégep) et l'approche de gestion de la qualité en opération au Service de l'éducation des adultes. Elle encourage ce dernier à poursuivre ses efforts, en particulier la gestion de la qualité relative à l'accueil, à l'encadrement et à l'évaluation.

Conclusion

Dans l'ensemble, la Commission reconnaît la qualité de la mise en oeuvre du programme d'AEC (900.94) en *Techniques d'éducation en services de garde* au Cégep de Saint-Hyacinthe. Le point fort de cette mise en oeuvre est certainement la compétence, la complémentarité, l'engagement et la générosité de l'équipe du programme. Cette équipe travaille dans un contexte de concertation qui a amené la réalisation d'une vision commune du programme se traduisant notamment dans la cohérence du programme (contenus, séquence d'apprentissage), dans les méthodes pédagogiques, l'encadrement et la gestion.

La mise en oeuvre du programme comporte par ailleurs quelques imperfections dans le choix des modes et instruments d'évaluation des apprentissages pour mesurer l'atteinte des compétences réelles, en particulier les savoir-faire. Le programme pourrait également porter une attention plus grande aux besoins et attentes des milieux de garde familiale et surtout scolaire et la traduire dans les objectifs et contenus de formation.

Les suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation, le Collège a informé la Commission de son accueil favorable aux suggestions et aux commentaires de ce rapport. Il envisage notamment de revoir certains instruments d'évaluation sommative et de réaliser l'action envisagée concernant la systématisation des indicateurs de mesure de l'efficacité du programme.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président